2020

Eau potable

Rapport sur le prix et la qualité du service

communauté de communes draga

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SERVICE :....3

1.1. Historique 3

1.2. Mode de gestion du service....4

1.3. Missions 4

1.4. Moyens humains de la collectivité....5

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DU SERVICE 6

2.1. Le patrimoine du service....6

2.2. Le suivi règlementaire....7

2.3. Les chiffres clés 7

3. INDICATEURS DU SERVICE 8

3.1. Estimation de la population desservie....8

3.2. Nombre d'abonnés 8

3.3. Eaux brutes ; prélèvement sur les ressources en eau....9

3.4. Eaux traitées 10

3.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)....11

4. GESTION FINANCIERE....12

4.1. Le budget annexe de l'eau 12

4.2. Les recettes du service....14

4.3. La tarification du service....14

5. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 17

5.1. Qualité de l'eau....17

5.2. Indicateurs de performance du réseau....17

6. BILAN....21

6.1. Faits marquants 21

6.2. Travaux 2020 réalisés par la CC DRAGA....22

6.3. Etudes-Projets....29

7. ANNEXES 30

7.1. Tableau récapitulatif des indicateurs....31

7.2. Patrimoine du service 33

7.3. Synoptique du réseau 35

7.4. Délibérations annexes....37

1. PRESENTATION DU SERVICE :

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est l'eau potable.

Le territoire de la collectivité est composé de neuf communes qui représentent une population totale de 20 368 habitants (population DGF).

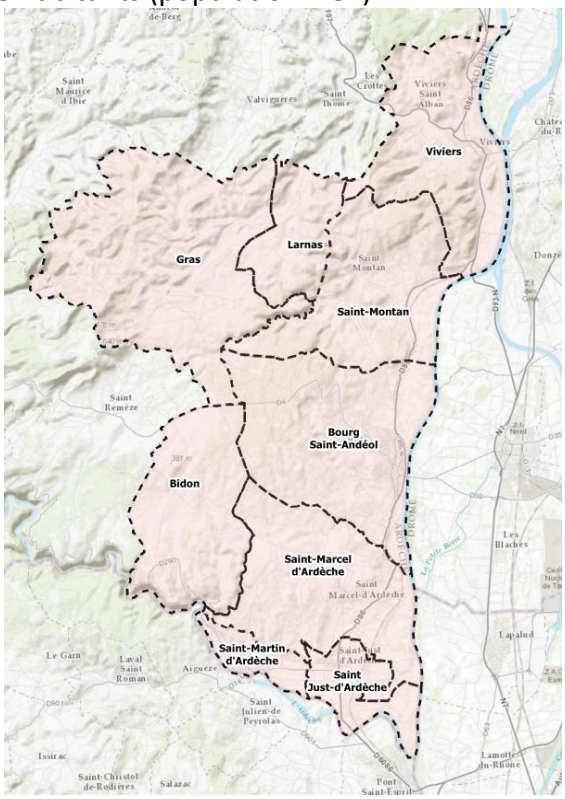

Figure 1: carte du territoire de la CC DRAGA

1.1. Historique

Le service de l'eau potable est géré par l'intercommunalité depuis le 1er janvier 2004.

Nom de la collectivité : Communauté de communes du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche
Caractéristiques : EPCI- Communauté de communes
Territoire desservi :
- Canton de Bourg-Saint-Andéol : Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Gras, Larnas, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Montan.
- Canton de Viviers : Viviers.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : contrat de concession du 01/01/2018 au 31/12/2029 par la société VEOLIA.

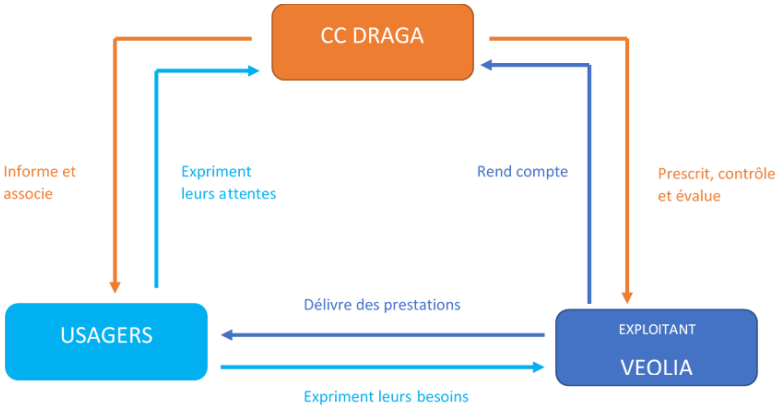

1.3. Missions

Communauté de communes

Définition du rôle du pôle environnement-service de l'eau :

- ✓ Réaliser le pilotage technique du contrat de délégation de service public,
- ✓ Préparer et suivre les dossiers avec les services de l'état,
- ✓ Contrôler la mise à jour SIG des réseaux humides,
- ✓ Réaliser la veille technique et réglementaire sur les réseaux,
- ✓ Définir et faire valider les choix techniques adaptés dans le cadre de la création et le renouvellement de réseaux et déterminer les objectifs prioritaires,
- ✓ Réaliser et suivre les opérations de renouvellement et extension de réseaux et de réfection et réalisation des ouvrages d'eau potable
- ✓ Percevoir la part collectivité de la redevance collectée puis reversée par Véolia.

Concessionnaire

La gestion du service inclut :

- ✓ La fourniture constante d'une eau présentant les qualités chimiques, physiques et bactériologiques imposées par la réglementation en vigueur,
- ✓ L'exploitation, dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et le renouvellement nécessaires des installations de production, de stockage, et de distribution de façon,
- ✓ La réalisation des travaux prévus au contrat,
- ✓ La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine relatifs au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- ✓ Les relations avec les usagers du service,
- ✓ La facturation et le recouvrement des redevances afférentes au service.

1.4. Moyens humains de la collectivité

1.4.1. Communauté de communes DRAGA

La compétence « eau potable » est déléguée à Daniel ARCHAMBAULT, Vice-président.

Le personnel affecté au service se compose de deux agents de la fonction publique territoriale :

Directeur du Pôle Services Techniques
(jusqu'au 01.12.2020)
Grégory COLLANGE

Technicienne réseaux
SANCHIRICO Déborah

Au départ du directeur le 1er décembre 2020, le poste est resté vacant jusqu'au 01.03.2021, date d'arrivée de la nouvelle directrice, Adeline VAIRE.

1.4.2. Véolia

L'exploitation du service public s'organise à partir des locaux de VEOLIA eau, situés à

ZI des Mûres - D190 (route de Saint-Montan) - 07700 Bourg-Saint-Andéol

Accueil physique du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Téléphone : 09 69 32 34 58 (appel non surtaxé)

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DU SERVICE

2.1. Le patrimoine du service

Le périmètre de la concession est délimité par les limites du territoire de la Communauté de communes et comprend l'ensemble des installations associées à l'eau potable.

7

C'est le nombre de ressources exploitées (+ 1 en cours - Ilette)

Répartition des ressources

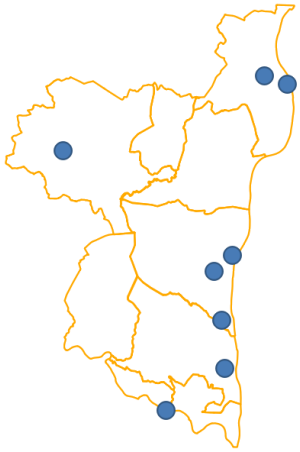

Répartition des réservoirs

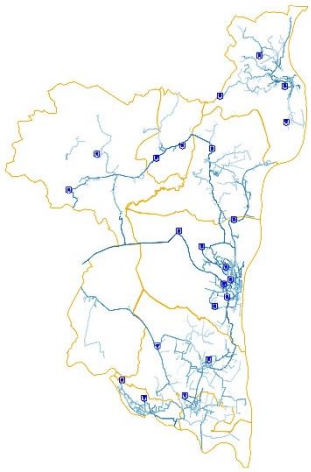

100 %

C'est le taux de protection des ressources par arrêté préfectoral

2

interconnexions

Permettant d'alimenter les territoires de Saint-Remèze et du Syndicat du Fay

7 stations de reprises

Permettent de remonter l'eau sur les points hauts du territoire

22 réservoirs

D'une capacité totale de 10 580 m3 d'eau stockés entre les captages et les habitations (1 réservoir de 2 cuves en cours-Fraou)

373 KM de réseau de distribution

(hors branchements)

2 bâches de pompage

(Gogne et Piboulette)

2.2. L'évolution règlementaire du service

- Schéma directeur d'eau potable validé en 2018.
- Schéma de distribution d'eau potable validé en 2018.
- Arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement en eau potable du nouveau forage n°2 de l'Ilette en 2019.

2.3. Les chiffres clés

19 300

Nombre d'habitants desservis

9906

Abonnés

1 802 422 m3

Eau potable produite

100 %

Taux de conformité microbiologique et physico-chimique

1 210 116 m3

Eau potable vendue

157

Consommation moyenne (l/hab/j)

2.96

Indice linéaire de perte (ILP) (m3/km/jour)

77,6 %

Rendement global de réseau

Note : la différence entre le volume d'eau potable produite et le volume d'eau potable vendue est expliquée au paragraphe 3.4.

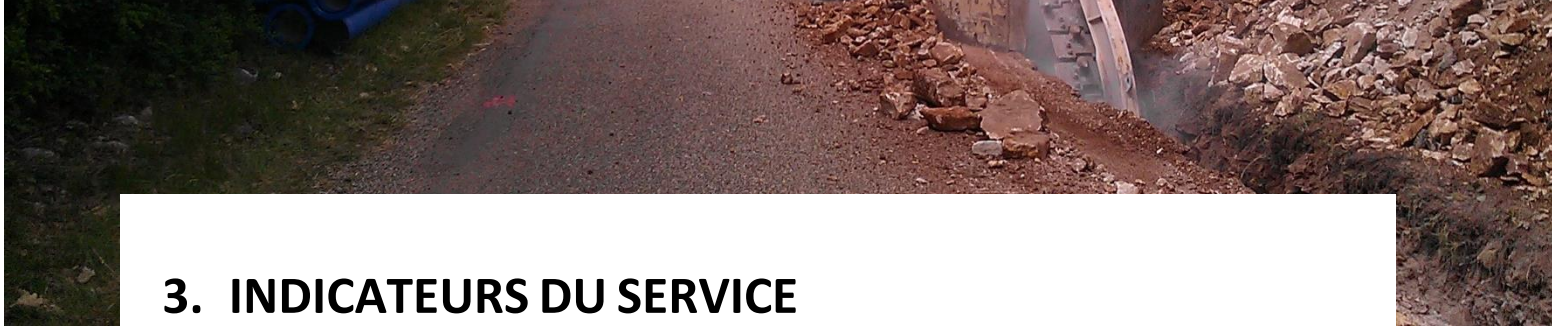

3. INDICATEURS DU SERVICE

3.1. Estimation de la population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y-compris les saisonniers, touristes et résidents secondaires – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 19 300 habitants au 31/12/2020.

3.2. Nombre d'abonnés

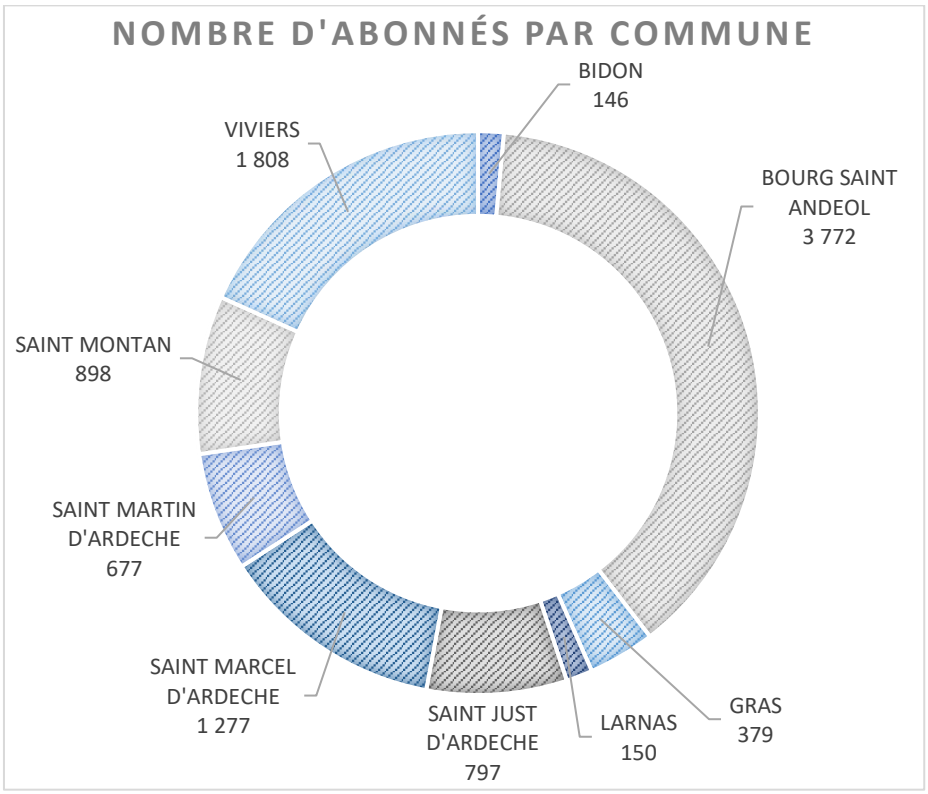

Figure 2: nombre d'abonnés par commune en 2020

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 906 abonnés au 31/12/2020.

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
BIDON	157	158	141	144	146	**1,4%**
BOURG SAINT ANDEOL	3 606	3 690	3 715	3 731	3 772	**1,1%**
GRAS	356	363	370	370	379	**2,4%**
LARNAS	140	145	148	146	150	**2,7%**
SAINT JUST D'ARDECHE	777	790	787	798	797	**-0,1%**
SAINT MARCEL D'ARDECHE	1 232	1 231	1 242	1 255	1 277	**1,8%**
SAINT MARTIN D'ARDECHE	645	652	661	667	677	**1,5%**
SAINT-MONTAN	835	837	850	862	898	**4,2%**
VIVIERS	1 696	1 712	1 784	1 778	1 808	**1,7%**
Total	9 444	9 578	9 698	9 751	9 904	**1,6%**
SAINT REMEZE	1	1	**1**	**1**	**1**	**0,0%**
SIE FAYE	0	1	**1**	**1**	**1**	**0,0%**
Total	9 445	9 580	9 700	9 753	9 906	**1,6%**

Figure 3 : évolution du nombre d'abonnés par commune

3.3. Eaux brutes ; prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 1 802 422 m^3 pour l'exercice 2020.

Evolution des volumes prélevés par ressources :

En m^3	2016	2017	2018	2019	2020	%	N/N-1
Fraou	143 503	121 714	167 202	143 532	132 590	**7,3%**	**-7,6%**
Gérige	651 473	811 316	892 079	902 474	886 523	**49,2%**	**-1,8%**
Gogne	3 191	1 496	2 188	1 725	1 443	**0,08%**	**-16,3%**
Marronniers	303 608	175 046	145 397	173 140	128 040	**7,1 %**	**-26,0%**
Piboulette	253 120	250 059	262 219	315 686	301 775	**16,74%**	**-4,4%**
Belieure	255 554	283 685	331 169	290 904	285 919	**15,86%**	**-1,7%**
Iles Saint Nicolas	23 481	29 456	25 316	19 221	66 132	**3,67%**	**244,1%**
Total	1 633 930	1 672 772	1 825 570	1 846 682	1 802 422	**100%**	**-2,4%**

Figure 4 : évolution des volumes prélevés par ressource

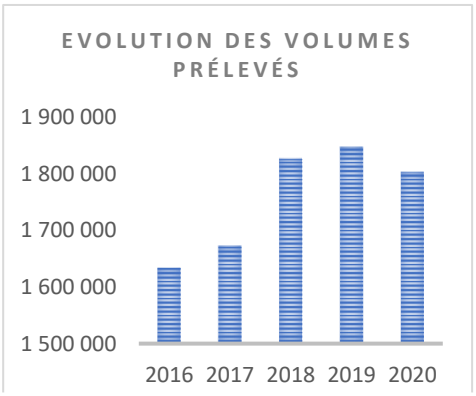

Figure 5 : évolution des volumes totaux prélevés

3.4. Eaux traitées

3.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

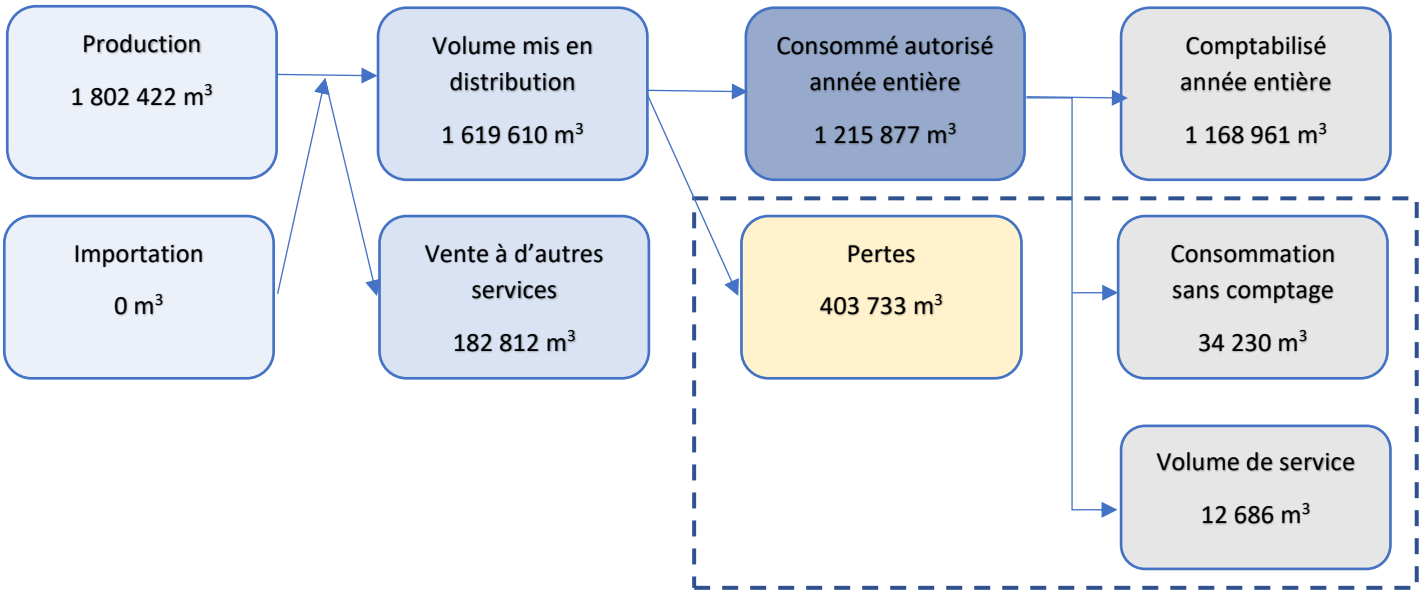

3.4.2. Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

	2017	2018	2019	2020	Variation N/N+1	Indice de protection
Volume produit m³	1 669 513	1 825 570	1 846 682	1 802 422	-2%	100%

3.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

en m3	Volumes vendus 2017	Volumes vendus 2018	Volumes vendus 2019	Volumes vendus 2020	Variation N/N+1
Total vendu aux abonnés	1 180 656	1 313 259	1 258 849	1 210 116	-4%
Total vendu à d'autres services SI FAYE	5 996	23 238	20 463	57 931	183%
Total vendu à d'autres services Saint Remèze	77 863	94 636	111 554	124 881	12%

3.4.4. Autres volumes

en m3	2019	2020

Volume consommation sans comptage	68 186	34 230
Volume de service	12 279	12 686

3.4.5. Volume consommé autorisé

en m3 / an	2017	2018	2019	2020	Variation en %
Volume consommé autorisé 365 j	1 204 761	1 374 869	1 305 941	1 215 877	-7%

3.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

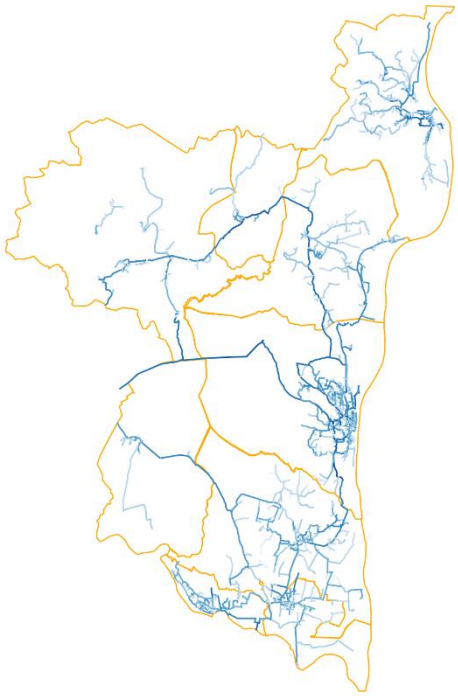

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 373 kilomètres au 31/12/2020.

Figure 6 : carte du réseau d'eau potable de la CC DRAGA

4. GESTION FINANCIERE

4.1. Le budget annexe de l'eau – Communauté de communes DRAGA

Chap	Dépenses de fonctionnement	2018	2019	2020
011	Charges à caractères générales	31 519 €	20 401 €	27 666 €
012	Charges de personnel	89 613 €	103 062 €	102 718 €
021	Virement à la section d'investissement			- €
042	Opération d'ordre entre section	427 268 €	524 446 €	549 961 €
66	Charges financières	6 294 €	5 587 €	14 270 €
67	Charges exceptionnelles		26 520 €	- €
	Fonctionnement	**554 694 €**	**680 017 €**	**694 615 €**

	Recettes de fonctionnement	2018	2019	2020
002	Résultat reporté	200 000 €	200 000 €	339 674 €
042	Transfert entre section	174 773 €	188 612 €	181 648 €
70	Redevances	918 540 €	621 691 €	712 314 €
74	Subvention d'exploitation			1 896 €
76	Produits financiers	175 €	152 €	130 €
77	Produits exceptionnels	15 093 €	9 235 €	3 704 €
	Total	**1 308 581 €**	**1 019 690 €**	**1 239 365 €**

	Résultat de fonctionnement	753 887 €	339 674 €	544 750 €
	Capacité d'autofinancement (A)	**806 382 €**	**475 508 €**	**573 390 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art	Dépenses d'investissement	2018	2019	2020
16	Remboursement capital du prêt	40 074 €	93 405 €	57 973 €
20	Immobilisations incorporelles	16 675 €	6 425 €	- €
21	Immobilisation corporelles	42 320 €	242 838 €	23 776 €
23	Immobilisations en cours	713 886 €	818 218 €	1 704 863 €
040	Transfert entre sections	174 773 €	188 612 €	181 648 €
041	Opérations patrimoniales	3 306 €	1 042 €	151 695 €
	Investissement	**991 033 €**	**1 350 541 €**	**2 119 955 €**

	Recettes d'investissement	2018	2019	2020
001	Solde d'exécution	100 954 €	409 873 €	202 587 €
021	Virement de la section d'exploitation		- €	- €
040	Transfert entre section	427 268 €	524 446 €	549 961 €
041	Opérations patrimoniales	3 306 €	1 042 €	151 695 €
10	Dotations	579 719 €	553 887 €	- €
13	Subventions	288 600 €	- €	115 740 €
16	Emprunt et dettes assimilées		63 300 €	2 000 000 €
23	Immobilisations en cours			36 266 €
27	Autres immobilisations financière	1 059 €	580 €	601 €
	Total recettes d'investissement	**1 400 906 €**	**1 553 128 €**	**3 056 850 €**

	Résultat d'investissement	409 873 €	202 587 €	936 896 €
	Besoin de financement (B)	**- 56 424 €**	**543 120 €**	**- 365 996 €**

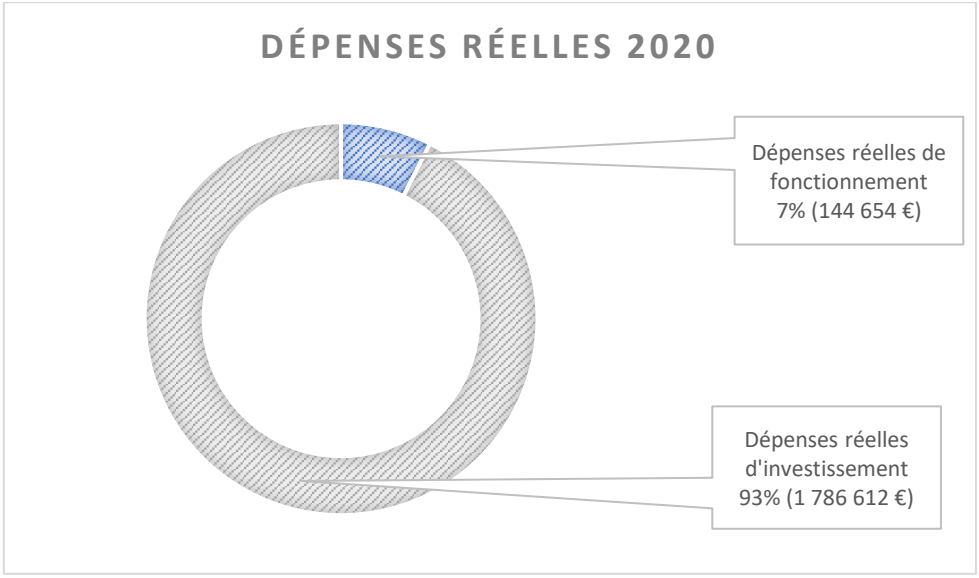

Figure 7 : dépenses réelles du service « eau potable » de la CC DRAGA

4.2. Les recettes du service géré par l'exploitant

CARE DE L'EXPLOITANT	2018	2019	2020
Recettes liées à la facturation du service	1 096 221 €	1 212 458 €	1 371 902 €
Collectivités et autres organismes publics	1 051 561 €	1 027 254 €	1 215 597 €
Ventes d'eau à d'autres services publics	41 885 €	- 800 €	- €
Produits des travaux attribués à titre exclusif	82 441 €	67 626 €	96 191 €
Produits accessoires	68 781 €	86 510 €	81 604 €
Recette du service	2 340 889 €	2 393 048 €	2 765 294 €

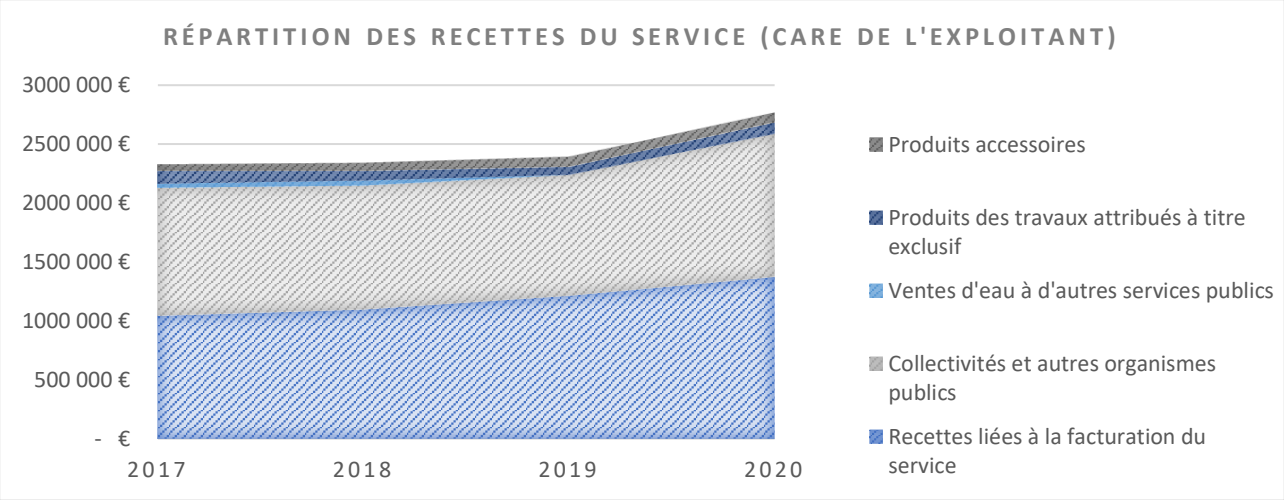

Figure 8 : répartition des recettes de l'exploitant

4.3. La tarification du service

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

2,15 € TTC

Prix au m3 d'eau potable (sur la base d'une facture annuelle de 120 m^3) au 01/01/2020.

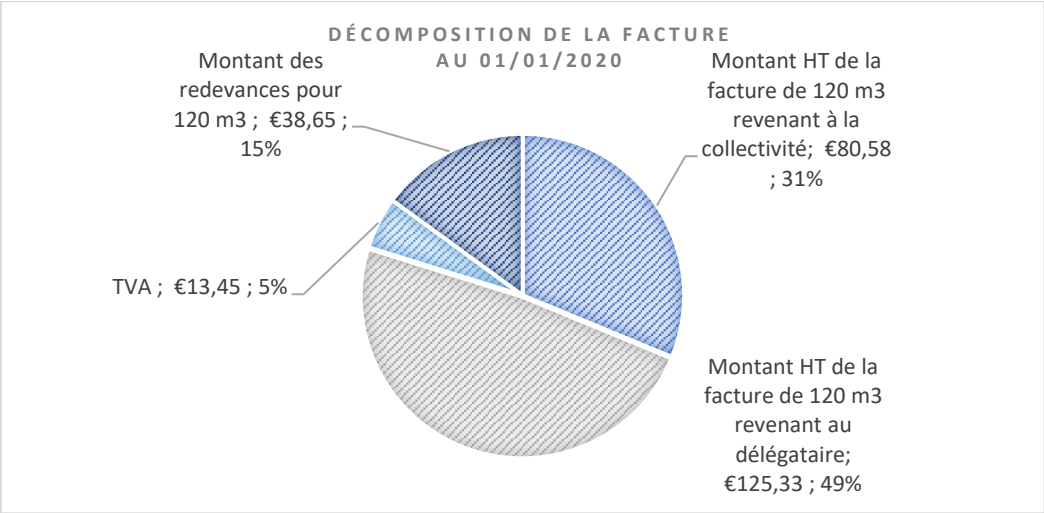

Figure 9 : décomposition d'une facture d'eau en 2020

Facture type - 120 m³	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation 2019-2020 en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	26,58 €	26,58 €	
Part proportionnelle	54,00 €	54,00 €	
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	**80,58 €**	**80,58 €**	**0%**
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	41,05 €	42,06 €	2,46%
Part proportionnelle	81,28 €	83,27 €	2,45%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	**122,33 €**	**125,33 €**	**2,46%**
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,67 €	6,25 €	-18,51%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40 €	32,40 €	0,00%
TVA	13,36 €	13,45 €	0,67%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	53,43 €	52,10 €	-2,49%
Total	256,34 €	258,01 €	0,65%
Prix TTC au m³	2,14 €	2,15 €	0,65%

Figure 10 : évolution de la décomposition d'une facture d'eau

4.1. Indicateurs financiers (selon l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales)

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette de la CC DRAGA s'élève à 2 219 502,59 euros. Sa durée d'extinction est de 26 années, soit jusqu'en 2026.

L'annuité de la dette, pour l'année 2020, se décompose de la manière suivante :

-57 972,58 euros pour le capital à rembourser,
-12 454,66 euros pour les intérêts à payer,
-Soit une annuité de 70 427,24 euros.

Le montant des amortissements réalisés s'élève à 549 961,11 euros pour l'année 2020.

5. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS). Elles concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2020	Nombre de prélèvements non-conformes en 2020
Microbiologie	81	0
Paramètres physico-chimiques	83	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour.

Analyses	Taux de conformité 2020
Microbiologie	100 %
Paramètres physico-chimiques	100 %

5.2. Indicateurs de performance du réseau

5.2.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé + Volume vendu à d'autres services}}{\text{Volume produit + Volume acheté à d'autres services}} * 100$$

			2016	2017	2018	2019	2020
volume comptabilisé 52 s - 365 jours	Va	m3	1 135 385	1 204 751	1 206 593	*1 225 476*	*1 168 961*
volume consommateur sans comptage	Vb	m3	5 540	5 750	5 750	*68 186*	*34 230*
volume de service du reseau	Vc	m3	19 349	18 354	42 225	*12 279*	*12 686*
Volume consommé autorisé (Va+Vb+Vc)		m3	1 160 274	1 228 855	1 254 568	1 305 941	1 215 877
Volume produit	a	m3	1 630 429	1 669 513	1 825 570	*1 846 682*	*1 802 422*
Volume acheté en gros	b	m3	0	0	0	*0*	*0*
Volume vendu en gros	c	m3	89 348	83 859	117 874	*132 017*	*182 812*
Volume mis en distribution (a+b-c)			1 541 081	1 585 654	1 707 696	1 714 665	1 619 610
Longueur du réseau de desserte		km	371	371	371	*372*	*373*
Rendement indiqué au RAD			76,64	78,63	75,18	77,87	77,60
ILP indiqué au RAD			2,81	2,63	3,34	3,01	2,97

Correction (base constante)			2016	2017	2018	2019	2020
Correction volume sans comptage						*55 576*	
Correction volume de service					21 000		
Rendement à base constante			76,64	78,63	74,03	74,86	77,60
ILP à base constante			2,81	2,63	3,50	3,42	2,97

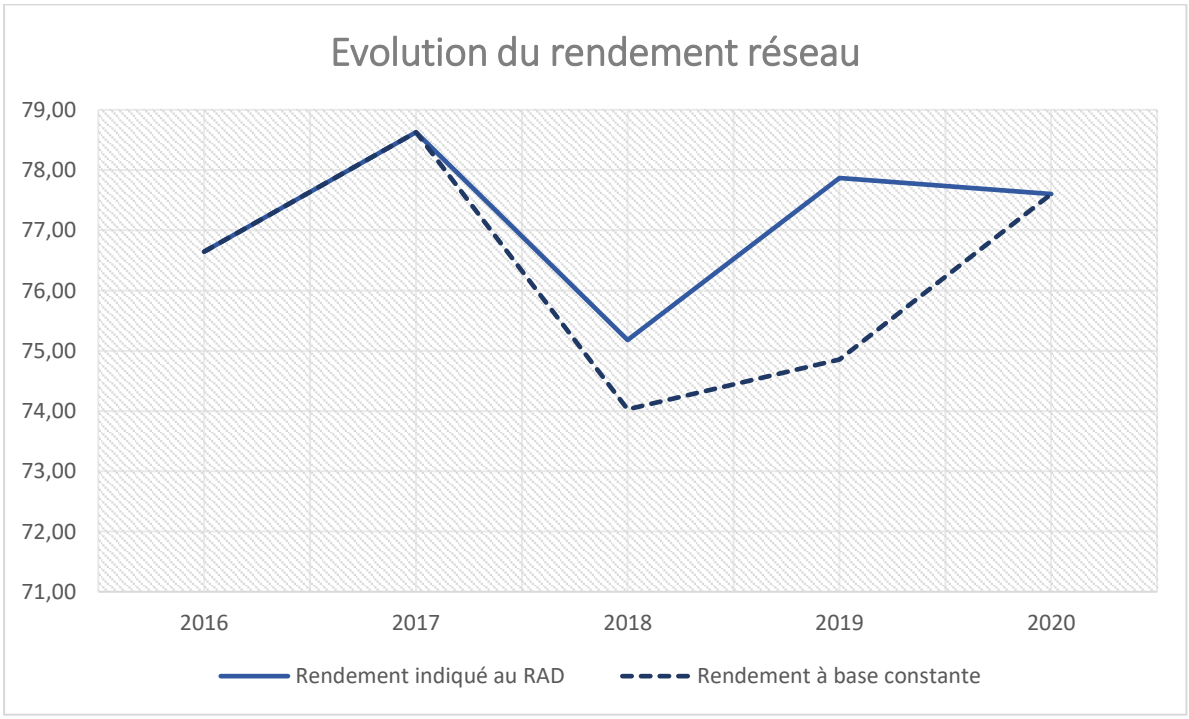

Figure 11 : évolution du rendement du réseau d'eau potable

5.2.2. Indice linéaire de consommation (ILC) :

Cet indice permet de caractériser la densité d'un réseau d'eau potable. Il s'exprime m^3/jour/km et se calcule de la manière suivante :

volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement

	Indice linéaire de consommation			
	2017	2018	2019	2020
Global	9,72	10,16	10,58	10,25

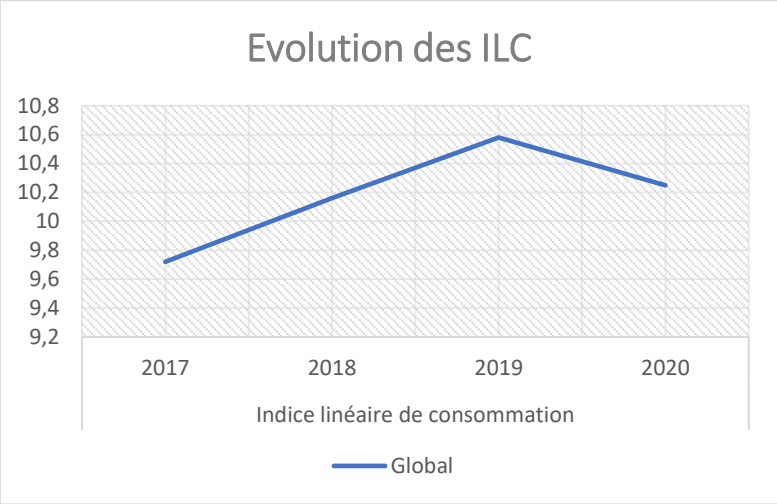

Figure 12 : évolution de l'indice linéaire de consommation

Objectif de performance du réseau :

Le décret du 27 janvier 2012, qui est l'application de l'article 161 de la loi Grenelle II visant à améliorer les performances environnementales, impose une obligation de moyens pour réduire les pertes en eau sur les réseaux de distribution d'eau potable.

Cet objectif d'amélioration de la performance des réseaux passe par :

- L'établissement de descriptifs détaillés des ouvrages de transport et de distribution d'eau suivi par l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGPR) qui doit compter au moins 40 points (sur 120).

L'ICGPR en 2020 a été de 114 selon le RAD 2020. Cet objectif est donc atteint.

- La mise en œuvre d'un plan d'actions visant à réduire les pertes d'eau suivi par le rendement du réseau de distribution, qui, dans le cas de la collectivité, doit au moins atteindre le seuil de 67,12 %.

En 2020, le rendement de l'exercice a été de 77,6 %. Cet objectif est donc atteint.

- Le respect de l'arrêté préfectoral de Gérige pour le territoire (hors Viviers) ≥ 75%.

En 2020, le rendement de l'exercice (hors Viviers) a été de 76,6 %. Cet objectif est donc atteint.

- Le respect de l'engagement contractuel du contrat de concession sur l'Indice Linéaire de Perte (ILP) de 2, 8 pour 2020.

En 2020, cet objectif n'est pas atteint par le délégataire car il est de 2,96.

5.2.3. Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m3/j/km) :

(Volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution) / nombre de jours dans l'année)

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3.30 m3/j/km

5.2.4. Indice linéaire de perte en réseau (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{Volume mis en distribution – Volume consommé autorisé}}{\text{365* linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Détail	Rdt (%)	Objectif Grenelle (%)	ILP ($m^3/j/km$)	ILVNC ($m^3/j/km$)	ILC ($m^3/j/km$)
Territoire global	77,60	67,12	2,96	3,30	10,25
Hors Viviers	76,60	67,08			
Viviers	81,80	67,34			

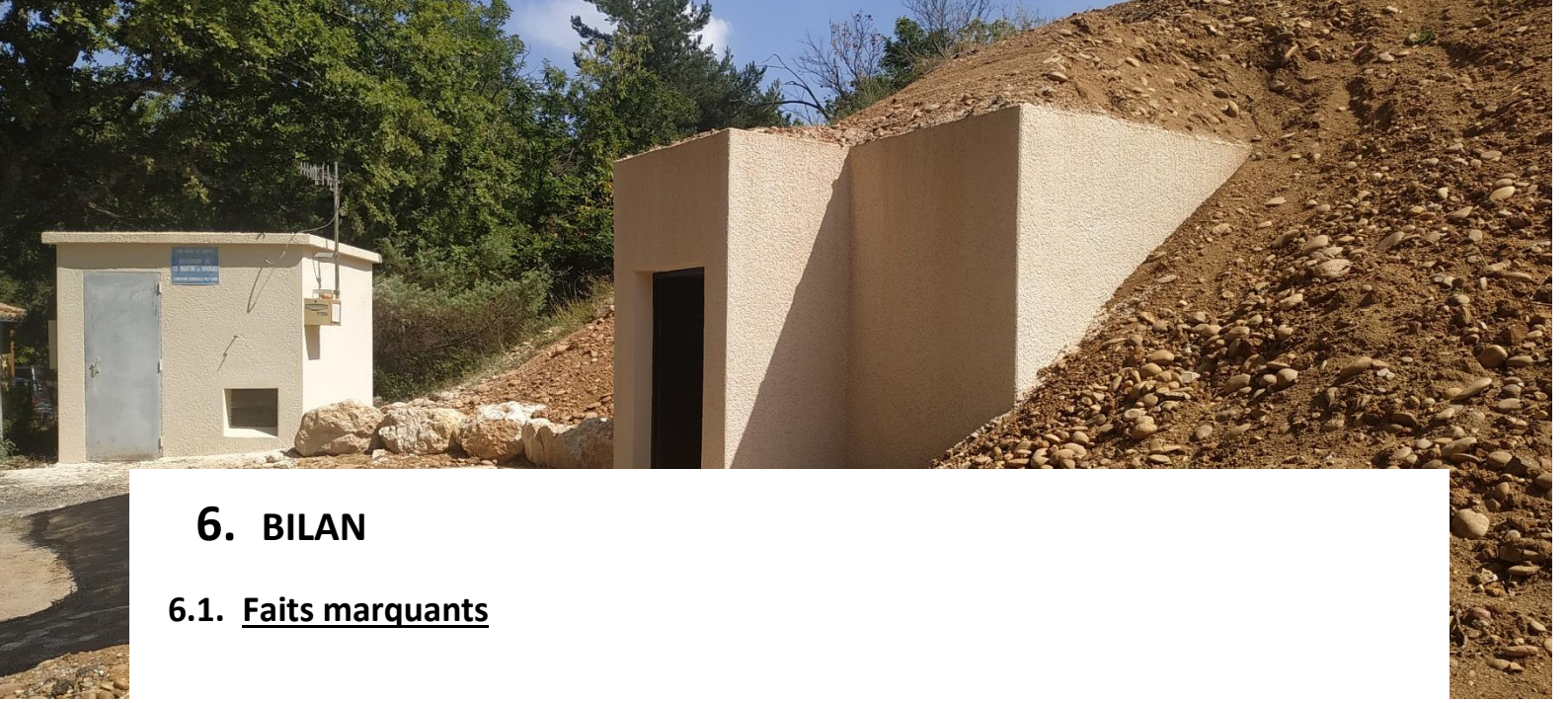

6. BILAN

6.1. Faits marquants

Les faits marquants de cette année sont :

Crise sanitaire :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID 19. Malgré les mesures de confinement décidées par le gouvernement pour faire face à la pandémie de COVID 19, l'activité du service a été maintenue afin de fournir les services de base aux abonnés.

Manque d'eau forage de Gogne à Gras en juillet :

Pendant la période estivale, le forage de Gogne a commencé à manquer d'eau vers le 15/08 et des rotations par citerne sont nécessaires. En 2020 comme en 2019, le manque d'eau s'est ressenti dans la première quinzaine de juillet, un arrêté de restriction d'eau a été mis en place. Un suivi renforcé des niveaux d'eau dans les forages a été demandé au délégataire VEOLIA.

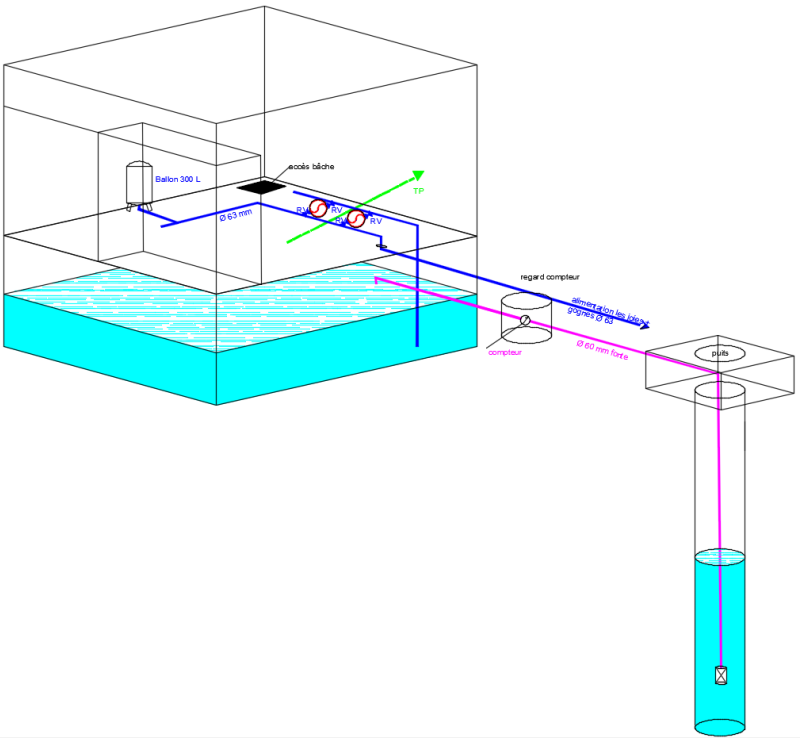

6.2. Travaux 2020 réalisés par la CC DRAGA

Les travaux réalisés par la CC DRAGA concernent :

- le renouvellement ou l'extension du réseau d'eau potable,
- la réfection ou la réalisation d'ouvrages d'eau potable.

6.2.1. Projet de l'Ilette/Fraou

Ce projet consiste en la création d'un nouveau forage, l'aménagement de la station du Fraou, et la réalisation de liaisons entre ces ressources et celle de Gérige.

- **Travaux de réalisation du nouveau forage de l'Ilette à Saint-Marcel-d'Ardèche**

L'objectif de cette réalisation est de pouvoir disposer d'une nouvelle ressource.

Les eaux de l'Ilette seront ensuite refoulées jusqu'à la station de reprise du Fraou où elles seront mélangées afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

- **Aménagement du site du Fraou**

A l'emplacement du puits existant, les travaux consistent en la réalisation d'une station de reprise.

- ✓ La conduite DN 250mm en provenance de l'Ilette, ainsi que le puits existant alimenteront cette station.
- ✓ Les eaux seront ensuite stockées dans deux cuves de 200 m^3, pouvant fonctionner en mélange ou séparément.
- ✓ Cette station de reprise permettra principalement :
  - de refouler l'eau vers le réservoir de Gérige à Bourg-Saint-Andéol,
  - de refouler l'eau vers le réservoir de Saint-Joseph à Saint-Marcel d'Ardèche.

- ***<u>Commune de Bourg-Saint-Andéol - Liaison entre l'Ilette et le Fraou</u>***

Fin des travaux de canalisation reliant le forage N°2 de l'Ilette à la station du Fraou. Extension de

4 400 ml en grande partie sur des parcelles privées dont les conventions de servitude ont été signées pour un montant de 523 817 euros HT.

- ***<u>Commune de Bourg-Saint-Andéol - Liaison entre le Fraou et Gérige</u>***

Cette liaison se décompose en 5 tranches de travaux. Ces derniers permettent la mise en service du nouveau forage n°2 de l'Ilette ainsi que la nouvelle station du Fraou.

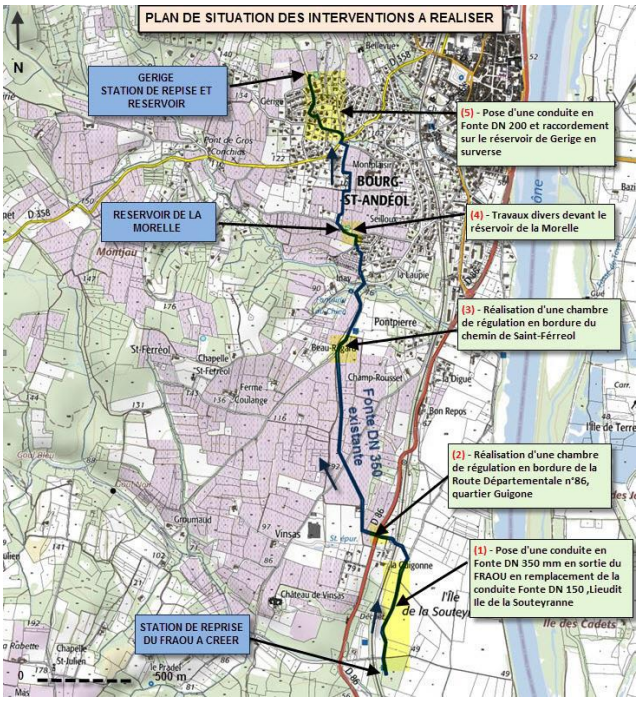

Tranche 1 : Pose d'une conduite en Fonte DN 350 réalisé en 2019.

Tranche2 : Réalisation d'une chambre de régulation en bordure de la D 86.

Tranche 3 : Réalisation d'une chambre de régulation sur le bord du chemin de Saint Ferréol.

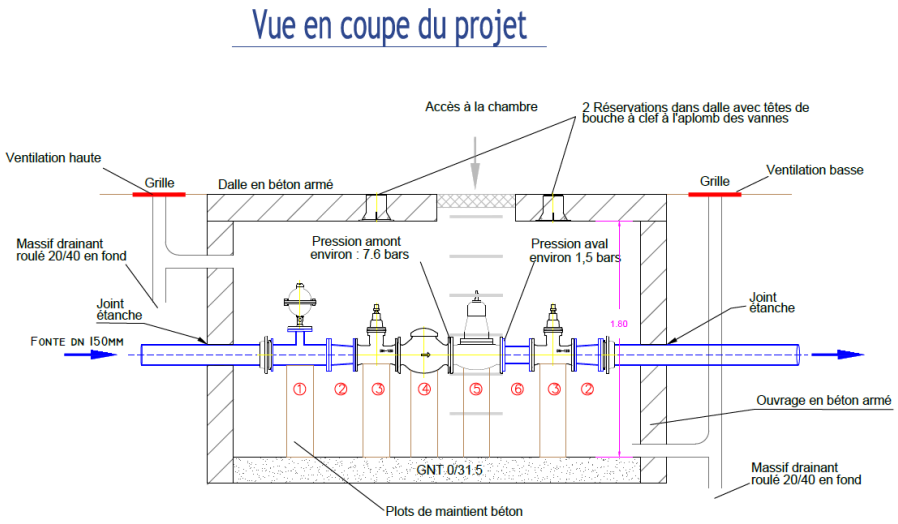

Tranche 4 : Travaux divers devant le réservoir de la Morelle.

Tranche 5 : Pose d'une conduite en fonte et raccordement sur le réservoir de Gérige. Cette tranche a été réalisée en 2020 puisque le tracé a été modifié et que des contraintes d'accès pour les riverains étaient à mettre en place au préalable.

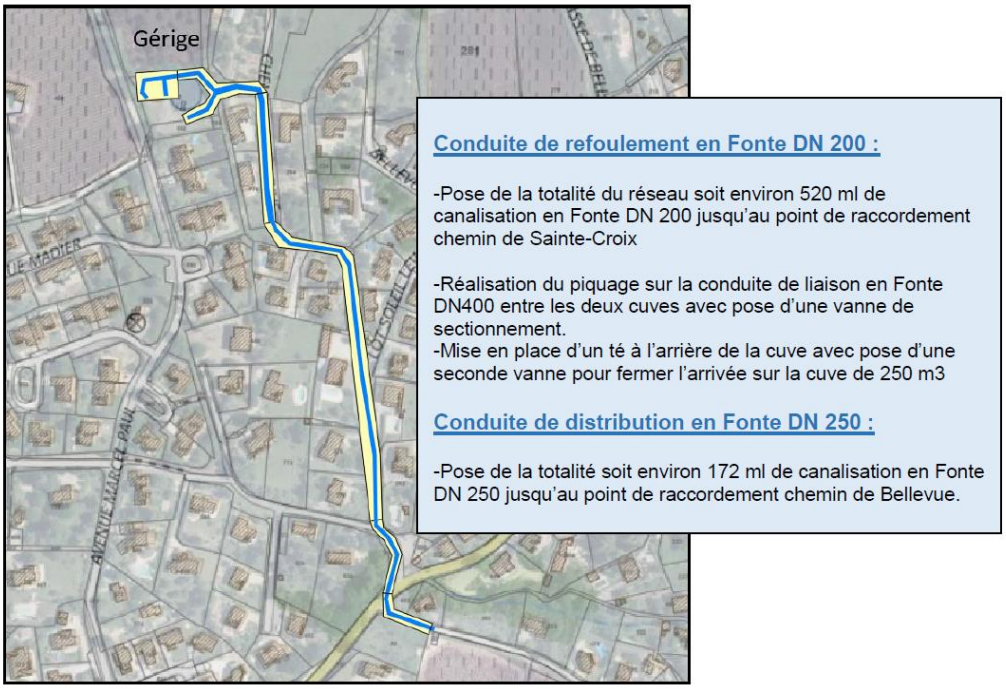

L'ensemble des travaux relatifs au projet de l'Ilette/Fraou s'élèvent à 3 370 772 euros, financés par l'Agence de l'Eau (219 235 euros), le Département de l'Ardèche (667 810 euros) et l'Etat (DETR) pour 15 175 euros.

6.2.2. Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

Viviers- Quartier Pramoulet :

Réseau de distribution d'eau potable avec manque de pression chez les usagers. Renouvellement du réseau et amélioration du fonctionnement hydraulique pour un montant de 63 381, 95 euros HT.

Saint-Marcel-d'Ardèche- Le Pradel :

Réseau de distribution d'eau potable vétuste présentant des casses régulières. Renouvellement du réseau et des branchements pour un montant de 39 455, 80 euros HT.

Saint-Marcel-d'Ardèche- Quartier Granouillet- Tranche 1 :

Réseau de distribution d'eau potable de diamètre insuffisant pour alimenter les usagers. Renouvellement du réseau et des branchements pour un montant de 28 735, 10 euros HT.

Saint-Marcel-d'Ardèche- Saint Jean :

Réseau d'eau potable vétuste présentant des casses régulières. Renouvellement du réseau et des branchements pour un montant de 30 871 euros HT.

Bourg-Saint-Andéol – Rue de Tourne- Phase 1 :

Réseau d'assainissement collectif présentant des défauts, **réseau d'eau potable vétuste** et réfection de la voirie programmée par la commune. Renouvellement du collecteur et des branchements, **renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable et des branchements**, mise en séparatif des eaux pluviales. Travaux subventionnés dans le cadre du plan rebond de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Montant eau potable : 101 410, 35 euros HT

Bidon – Rue du Tango :

Réseau d'eau potable vétuste présentant des casses régulières. Renouvellement du réseau et des branchements pour un montant de 28 800 euros HT.

6.2.3. Travaux sur les ouvrages d'eau potable

Saint-Marcel-d'Ardèche – Réservoir Saint Joseph :

Réservoir d'eau potable, mise en sécurité de l'ouvrage suite à un danger de structure.

Note :

Pour l'année 2020, le compte administratif de la CC DRAGA, pour son service « eau potable » constate un montant total de travaux réalisés à hauteur de 1 692 374 euros.

Un nouvel emprunt est mobilisé par la CC DRAGA à hauteur de 2 000 000 euros pour financer ses nouveaux investissements.

6.3. Etudes-Projets

- Etude pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de l'entrée de la rue de Tourne et la rue Neuve-Saint Denis à Bourg-Saint-Andéol dans le cadre de travaux de voirie.
- Etude de renouvellement de la traversée de la D86 Campane à Bourg-Saint-Andéol
- Etude pour la réhabilitation du réservoir de Saint Joseph à Saint-Marcel d'Ardèche
- Etude de réfection de l'étanchéité du réservoir du relais Tv à Bourg-Saint-Andéol
- Etude sur la mise en place de sectorisation du réseau sur l'ensemble du territoire.

7. ANNEXES

7.1. Tableau récapitulatif des indicateurs (selon l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales)

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	**19 389**	**19 300**
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m³ TTC	Délégataire	**2,14 €uro/m³**	**2,18 €uro/m³**
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	**1 j**	**1 j**
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2019**	**VALEUR 2020**
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	**100,0 %**	**100,0 %**
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	**100,0 %**	**100,0 %**
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	**114**	**114**
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	**77,9 %**	**77,6 %**
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	**3,60 m³/jour/km**	**3,30 m³/jour/km**
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	**3,01 m³/jour/km**	**2,96 m³/jour/km**
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	**0,02%**	**0 %**
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	**100 %**	**100 %**
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**38**	**0**
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**1 620**	**0**
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	**3,49 u/1000 abonnés**	**2,32 u/1000 abonnés**
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	**100,00 %**	**100,00 %**
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	**A la charge de la collectivité**	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	**2,01 %**	**3,18 %**
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	**1,23 u/1000 abonnés**	**1,82 u/1000 abonnés**

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	**1 846 682 m³**	**1 802 422 m³**
VP.059	Volume produit	Délégataire	**1 846 682 m³**	**1 802 422 m³**
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**0 m³**	**0 m³**
	Volume mis en distribution (m³)	Délégataire	**1 714 665 m³**	**1 619 610 m³**
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	**12 279 m³**	**12 686 m³**
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	**1 305 941 m³**	**1 215 877 m³**
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	**76**	**37**
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2019**	**VALEUR 2020**
	Nombre d'installations de production	Délégataire	**7**	**7**
	Capacité totale de production	Délégataire	**14 211 m³/j**	**14 211 m³/j**
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	**22**	**22**
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	**5 840 m³**	**5 840 m³**
	Longueur de réseau	Délégataire	**446 km**	**448 km**
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	**373 km**	**374 km**
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	**0 ml**	**0 ml**
	Nombre de branchements	Délégataire	**9 727**	**9 747**
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	**11**	**10**
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	**8**	**5**
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	**35**	**28**
	Nombre de compteurs	Délégataire	**10 628**	**10 774**
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	**414**	**380**
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2019**	**VALEUR 2020**
	Nombre de communes	Délégataire	**9**	**9**
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	**9 753**	**9 907**
	- Abonnés domestiques	Délégataire	**9 747**	**9 901**
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	**3**	**3**
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	**2**	**2**
	Volume vendu	Délégataire	**1 258 849 m³**	**1 210 116 m³**
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	**1 123 352 m³**	**1 023 310 m³**
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	**3 480 m³**	**3 994 m³**
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**132 017 m³**	**182 812 m³**
	Consommation moyenne	Délégataire	**158 l/hab/j**	**157 l/hab/j**
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	**115 m³/abo/an**	**111 m³/abo/an**

7.2. Patrimoine du service

	Viviers	Secteur « canton de Bourg-St-Andéol »
Communes concernées	Viviers	Bidon - Bourg-St-Andéol – Gras – Larnas - St-Just-d'Ardèche - St-Marcel-d'Ardèche - St-Martin-d'Ardèche - Saint-Montan - Viviers
Ressources	Bélieure Ile Saint Nicolas	Gérige Gogne Fraou Marroniers Piboulette Ilette
Réservoirs	Baynes (100 m³) Paurière (100 m³) Valfleury (50 m³) Réservoir principal (2x750 m³) Serre de Brion (200 m³) **Capacité totale de stockage : 1 950 m³**	Campane (200 m³) Font Grand (400 m³) Gras (100 m³) Béarnaise (1 000 m³) La Bégude (200 m³) La Morelle (1 000 m³) La Rochette (200 m³) Larnas (600 m³) Montjau (100 m³) Saint Joseph (500 m³) Saint Just (200 m³) Alliberts (500 m³) Escrouzilles (200 m³) Reynouards (400 m³) Relais TV (750 m³) Gogne (20 m³) **Capacité totale de stockage : 6 370 m³**
Bâches de reprise	Paurière (20 m³) Valfleury (25 m³) **Capacité totale de stockage : 45 m³**	Galibert (750 m³) Gérige (1 200 m³) Serre du Bouc (400 m³) Parot (50 m³) **Capacité totale de stockage : 2 400 m³**
Stations de reprise	Baynes Paurière Valfleury	Parot Gérige Piboulette Fraou Serre du Bouc Font Grand Montjau (hors service) Galibert Gogne
Linéaire de réseau (hors branchements et ouvrages hydraulique)	**73 Km**	**373 Km**

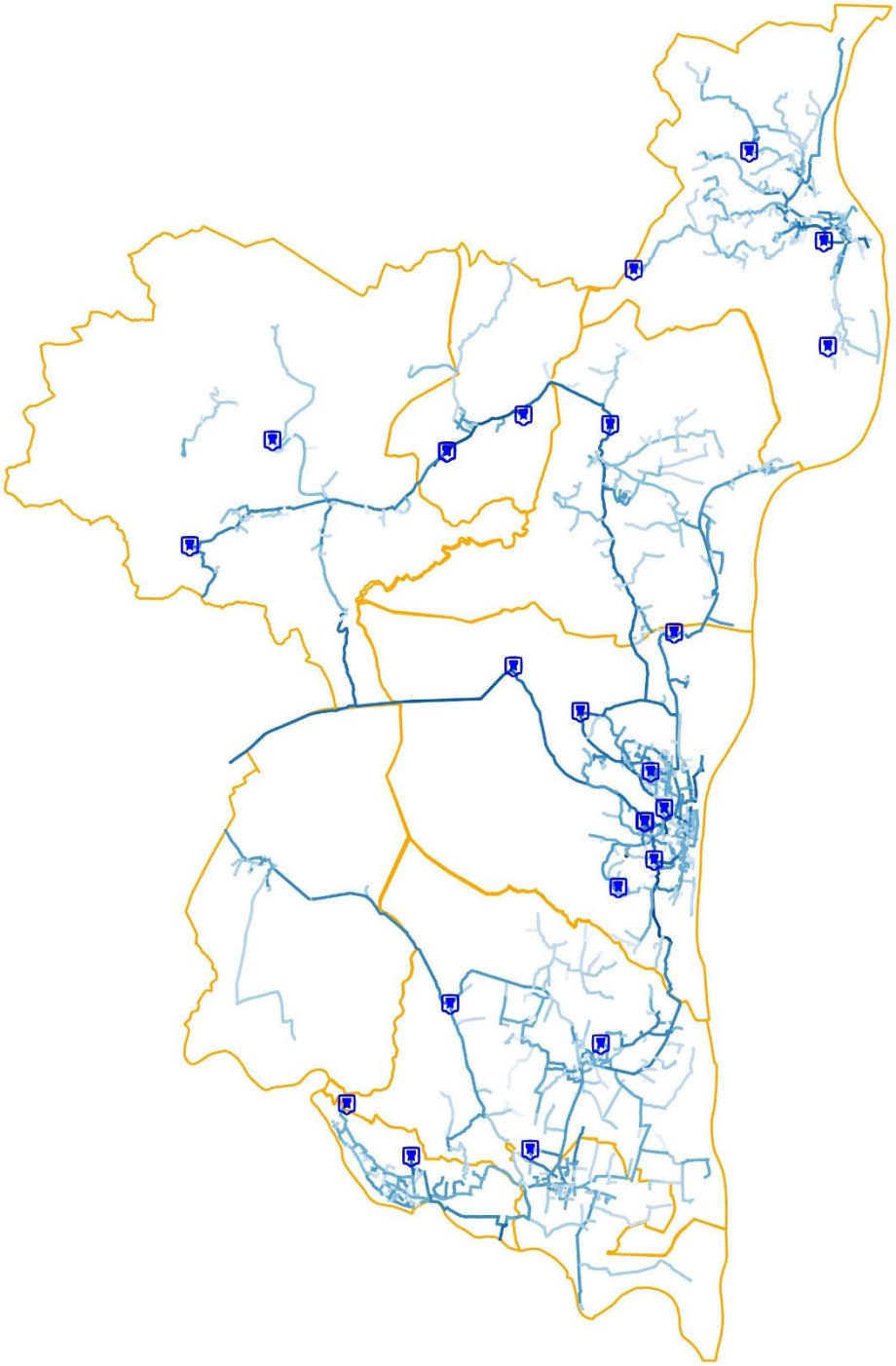

Figure 13 : carte de localisation du patrimoine du service

7.3. Synoptique du réseau

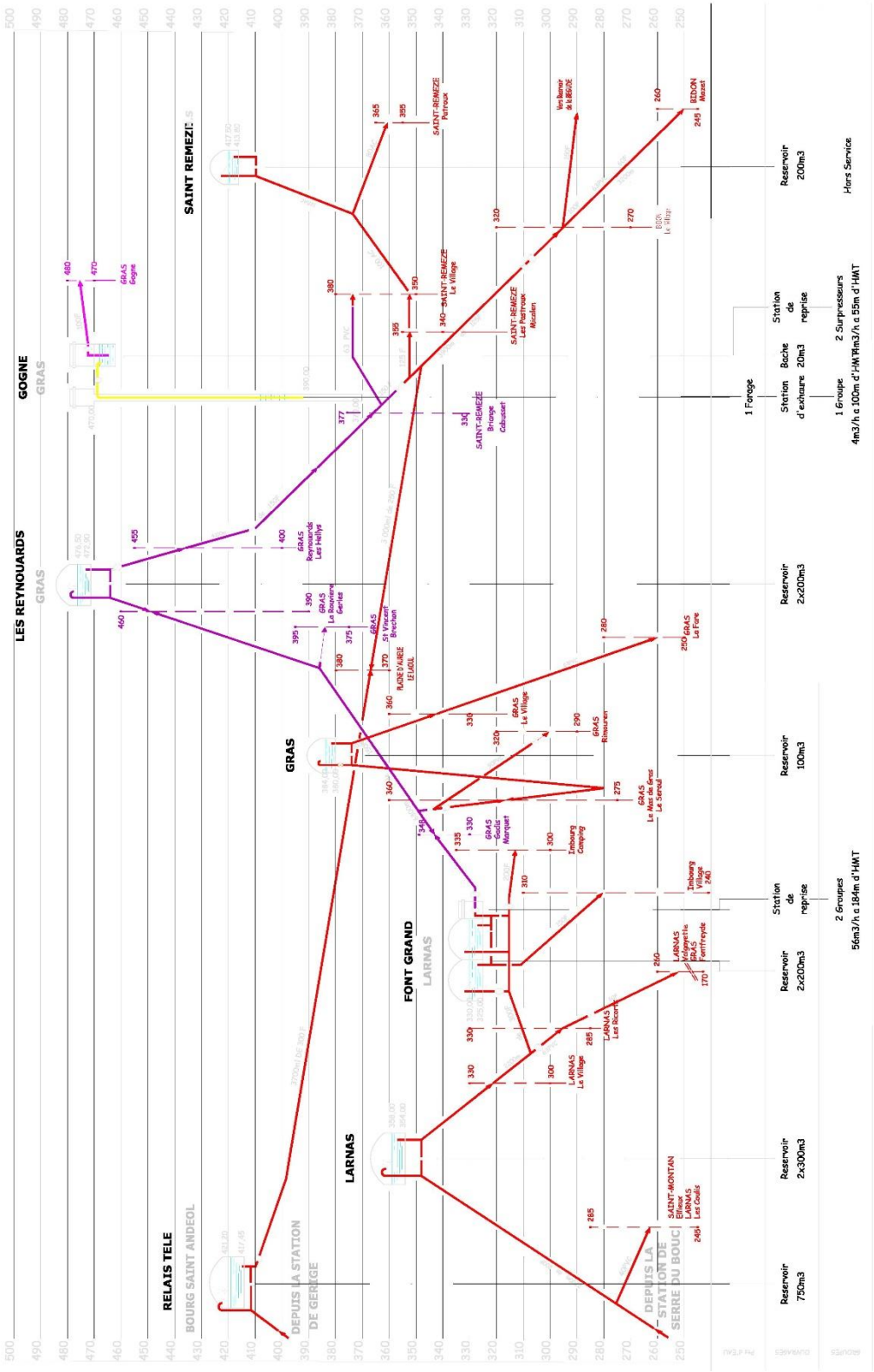

VEOLIA EAU

Département de l'Ardèche

C.C. DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

–Profil Schématique–

J6310.PS2

Fait le : Mis à jour :

Profil Schématique

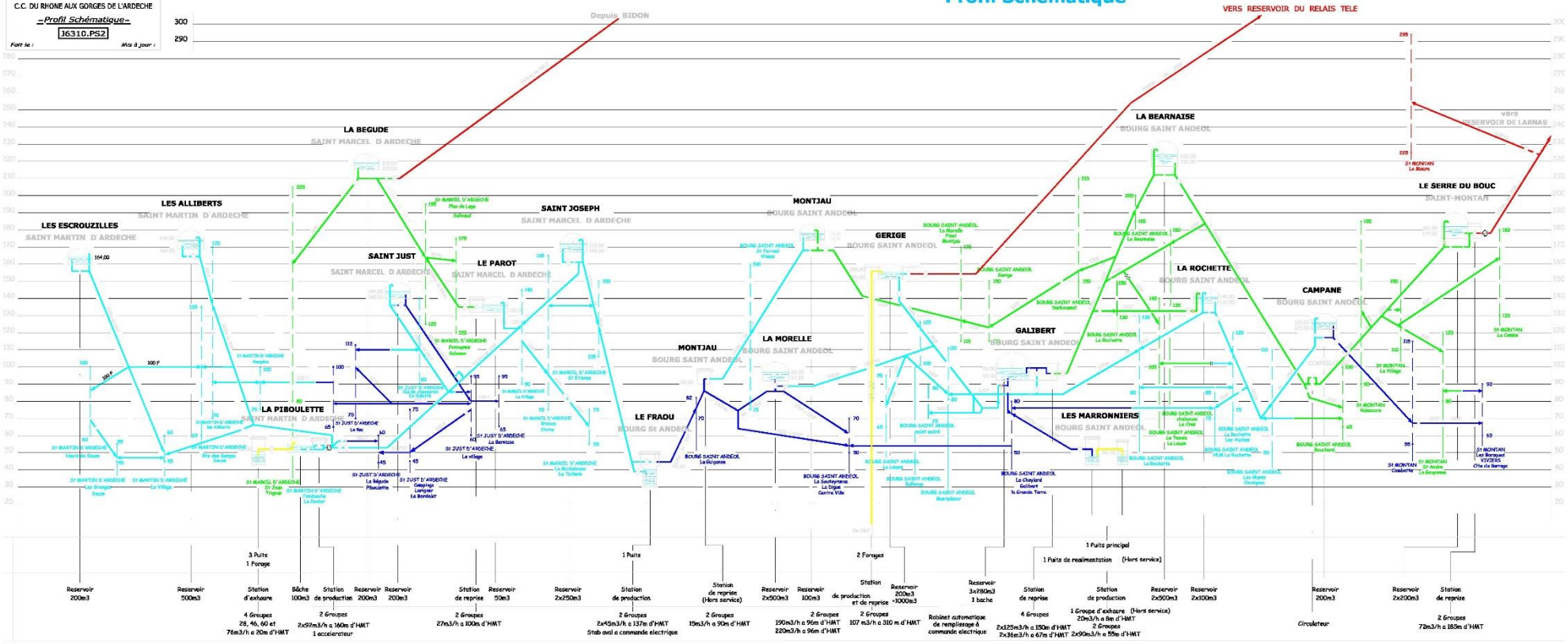

7.4. Délibérations annexes

- 25 juin 2020 : **Alimentation en Eau Potable - Rapport du Délégataire de l'eau 2019**

- 16 juillet 2020 : **Alimentation en eau potable – Renouvellement des canalisations d'eau potable – Rue de Tourne, Saint Denis, Neuve – Demande de Subvention**

- 24 septembre 2020 : **Alimentation en eau potable – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019**

- 12 novembre 2020 : **Alimentation en eau potable – Mise en place d'un traitement UV Ilette-Fraou– Demande de subvention**

- 12 novembre 2020 : **Alimentation en eau potable – Mise en place de pré-localisateurs – Demande de subvention**

- 12 novembre 2020 : **Alimentation en eau potable – Mise en place de compteurs de sectorisation – Demande de subvention**

Envoyé en préfecture le 01/07/2020
Reçu en préfecture le 01/07/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200625-2020_057-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix-huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président **Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme — MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy** **Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE) - Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) - Mme BOUVIER Mireille (Procuration de Christian LAVIS)** **Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc– LAVIS Christian** **Absents non excusés : Néant**
Délibération N° 2020-057	***Votes*** : - Les conseillers communautaires ont pris acte de la présentation du rapport

Objet : Alimentation en Eau Potable - Rapport du Délégataire de l'eau 2019

Vu

- L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant

- Que le Président de la Communauté de Communes doit communiquer à l'assemblée délibérante le rapport du délégataire de l'eau mentionné à l'article L. 3131-5 du code

Envoyé en préfecture le 01/07/2020
Reçu en préfecture le 01/07/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200625-2020_057-DE

de la commande publique, lors de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

- Que le délégataire du service public d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes est la société VEOLIA Eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Prend** acte de la présentation du rapport annuel 2019 du délégataire de l'alimentation en eau potable.
- **Autorise** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
9 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le……..
Transmise en Préfecture le……
Retirée de l'affichage le……

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200716-2020_082-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations duConseil communautaire du 16 Juillet 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 32 - votants : 35 M. CHABANIS Alexandre Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-huit heures le conseil communautaire, dûment convoqué le dix juillet s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. ***Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DELVAS Daniel, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, FAVIER Christine, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, , LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, PARDIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, Bénédicte SAUJOT BEDIN , TRIOMPHE Sylvain VALETTE Catherine.*** ***Titulaires présents avec droit de vote : Patrick GARCIA (Procuration de Christian LAVIS) – Jean François COAT (Procuration de Maryline LANDRAUD) – Alexandre CHABANIS (Procuration de Patrick GUERIN)*** ***Absents excusés : LANDRAUD Maryline, LAVIS Christian, GUERIN Patrick*** **Absents :**
Délibération N° 2020-082	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Assainissement collectif – Renouvellement des canalisations d'assainissement et mise en séparatif des eaux pluviales – Rue de Tourne et rue Neuve à Bourg-Saint-Andéol – Demande de subvention

Vu

- L'arrêté Préfectoral n° 2015-126-DDTSE03 relatif à l'augmentation de la capacité de la station d'épuration de la Commune de Bourg-Saint-Andéol.
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 22 novembre 2018 approuvant le lancement du schéma directeur d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200716-2020_082-DE

Considérant

- Que la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est compétente en assainissement collectif depuis le 1er janvier 2018.
- Que la Communauté de Communes a rapidement lancé la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble de son territoire et que ce dernier est cours de réalisation.
- Que le programme de travaux du diagnostic réseaux d'assainissement de 2013 de la Commune de Bourg-Saint-Andéol prévoyait la suppression de 63 000 m² de surface active sur la commune.
- Que la surface de voirie directement déconnectée sur le secteur concerné est de 1 700 m² auquel s'ajoutent les rues adjacentes déjà mises en séparatif (rue Baleine, rue Vierna) soit plus de 2 300 m².
- Qu'il n'est pas intégré dans ce calcul la surface des toitures qui sera également déconnectée.
- Que ces travaux entrent dans la continuité des travaux prescrits par arrêté préfectoral prévoyant la mise en séparatif des rues suivantes connectées à la rue de Tourne et la rue Neuve :
  - Rue SUREL
  - Avenue RAMBAUD
  - Avenue JEAN JAURES
  - Rue BALEINE
- Que les travaux désignés ci-dessus ont déjà été réalisés par la Commune de Bourg-Saint-Andéol.
- Qu'il est prévu de renouveler les canalisations d'assainissement et de mettre en séparatif des eaux pluviales sur la rue de Tourne et la rue Neuve dans le centre-ancien de Bourg-Saint-Andéol.
- Que le montant d'opération est estimé à

Rue de Tourne	142 207.99 € HT
Rue Neuve	168 462.98 € HT
Montant des travaux	**310 670.97 € HT**
Contrôle des réseaux	8 500.00 € HT
Etudes et imprévus (9%)	27 960.39 € HT
Montant d'opération HT	**347 131.36 € HT**

- Qu'un subventionnement est possible au titre du domaine :

Domaine potentiel d'intervention	Taux potentiel d'aide de l'Agence de l'eau RMC
Gestion alternative des eaux pluviales – Mise en séparatif	**50 %**
Réseaux d'assainissement – Mise en séparatif	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200716-2020_082-DE

- **Adopte** le projet de travaux de réseaux d'assainissement et de mise en séparatif des eaux pluviales de la rue de Tourne et de la rue Neuve à Bourg-Saint-Andéol, évalué à 347 131.36 € HT;
- **Réalise** cette opération d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Mentionne** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.
- **Autorise** Madame La Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Mme La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200924-2020_115-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 24 septembre 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 33 - votants : 35	L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures le conseil communautaire, dûment convoqué le dix-sept septembre s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente
Mme Marie-Pierre CHAIX Est élue secrétaire de séance	***Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DELVAS Daniel, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, FAVIER Christine, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, LAVIS Christian, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, PARDIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, Bénédicte SAUJOT BEDIN - Sylvain TRIOMPHE*** ***Titulaires présents avec droit de vote : Jean Paul CROIZIER (Procuration de Mme VALETTE Catherine) - Patrick GARCIA (Procuration de Mme LANDRAUD Maryline)*** ***Absents excusés : VALETTE Catherine - LANDRAUD Maryline*** **Absents : Néant**
Délibération N° 2020-115	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Alimentation en eau potable- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles D.2224-1.

Considérant

- Que Madame la Présidente de la Communauté de Communes doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200924-2020_115-DE

- Que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.
- Que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Prend** acte de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable.
- **Autorise** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes * du Rhône aux GORGES de l'ARDÈCHE * 2 av Maréchal Leclerc BOURG-ST-ANDÉOL 07700

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le……..
Transmise en Préfecture le……
Retirée de l'affichage le……

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20201112-2020_127B-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 12 novembre 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 17 - votants : 34 M. Bernard CHAZAUT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le douze novembre à dix-sept heures trente minutes le conseil communautaire, dûment convoqué le cinq novembre s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente ***Titulaires présents :*** ***ARCHAMBAULT Daniel, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, LAVIS Christian, LAURENT Jérôme, MATTEI Martine, PARDIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, SALVI Corinne,*** ***Titulaires présents avec droit de vote : Françoise GONNET TABARDEL (Procuration de C. FAVIER et B. SAUJOT BEDIN) – Patrick GUERIN (Procuration de P. ADRAGNA et A. CHABANIS) – Thérèse GUINAULT (Procuration de E. MARCE et J. BEAU) – Jérôme LAURENT (Procuration de S. TRIOMPHE) – Jean Paul CROIZIER (Procuration de C. VALETTE) – Corinne SALVI (Procuration de C. PELOZUELO) – Daniel ARCHAMBAULT (Procuration de D. DELVAS) – Patrick GARCIA (Procuration de M. LANDRAUD) – Brigitte PUJUGUET (Procuration de J. ORENES LERMA) – Martine MATTEI (Procuration de P SAPHORES et M. RIFFARD VOILQUE) – MP. CHAIX (Procuration de F. LEBRETON)*** ***Absents excusés : ADRAGNA Patrick, BEAU Jacky, CHABANIS Alexandre, DROUARD Michel, FAVIER Christine, MARCE Emilie, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine, DELVAS Daniel, PELOZUELO Christiane, LANDRAUD Maryline, ORENES LERMA José, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe*** **Absents** : ***RIEU Roland***
Délibération ***N° 2020-127 B***	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : alimentation en eau potable – Mise en place d'un traitement UV – Ressource de l'ilette / Fraou

Vu

- L'arrête préfectoral n° 07-2019-12-03-004 portant autorisation du prélèvement pour l'alimentation en eau potable – Forage n°2de l'Ilette.
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 22 novembre 2018 approuvant le schéma directeur d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20201112-2020_127B-DE

Considérant

- Que la ressource de l'ilette est en cours d'intégration au réseau public d'eau potable de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.
- Que cette ressource va potentiellement alimenter une grande partie du territoire.
- Qu'afin d'améliorer la qualité de l'eau produite sur le captage de l'Ilette, il est prévu de mettre en place un traitement UV au niveau de la station du Fraou.
- Que le montant d'opération est estimé à 50 583.57 € HT
- Qu'un subventionnement est possible au titre du domaine :

Domaine potentiel d'intervention	Taux maximum d'aide de l'Agence de l'eau RMC
Restaurer la qualité des eaux brutes des captages	70 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Adopte** le projet de mise en place d'un traitement UV sur la ressource de l'Ilette, évalué à 50 583.57 € HT ;
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau et du département de l'Ardèche pour la réalisation de cette opération.
- **Autorise** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-SAINT-ANDEOL
07700

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20201112-2020_128B-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 12 novembre 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 17 - votants : 34 M. Bernard CHAZAUT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le douze novembre à dix-sept heures trente minutes le conseil communautaire, dûment convoqué le cinq novembre s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente ***Titulaires présents :*** ***ARCHAMBAULT Daniel, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, LAVIS Christian, LAURENT Jérôme, MATTEI Martine, PARDIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, SALVI Corinne,*** ***Titulaires présents avec droit de vote : Françoise GONNET TABARDEL (Procuration de C. FAVIER et B. SAUJOT BEDIN) – Patrick GUERIN (Procuration de P. ADRAGNA et A. CHABANIS) – Thérèse GUINAULT (Procuration de E. MARCE et J. BEAU) – Jérôme LAURENT (Procuration de S. TRIOMPHE) – Jean Paul CROIZIER (Procuration de C. VALETTE) – Corinne SALVI (Procuration de C. PELOZUELO) – Daniel ARCHAMBAULT (Procuration de D. DELVAS) – Patrick GARCIA (Procuration de M. LANDRAUD) – Brigitte PUJUGUET (Procuration de J. ORENES LERMA) – Martine MATTEI (Procuration de P SAPHORES et M. RIFFARD VOILQUE) – MP. CHAIX (Procuration de F. LEBRETON)*** ***Absents excusés : ADRAGNA Patrick, BEAU Jacky, CHABANIS Alexandre, DROUARD Michel, FAVIER Christine, MARCE Emilie, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine, DELVAS Daniel, PELOZUELO Christiane, LANDRAUD Maryline, ORENES LERMA José, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe*** **Absents : *RIEU Roland***
Délibération ***N° 2020-128 B***	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Alimentation en eau potable – Mise en place de pré-localisateurs – Demande de subvention

Vu

- La délibération du Conseil Communautaire en date du 22 novembre 2018 approuvant le schéma directeur d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20201112-2020_128B-DE

Considérant

- Que la Communauté de Communes souhaite favoriser la gestion durable de son service public d'eau potable en engageant une démarche permettant une meilleure connaissance du fonctionnement de son réseau.
- Qu'afin d'équiper son réseau d'équipements intelligents, il est proposé de mettre en place de vingt pré-localisateurs fixes sur le réseau.
- Que le montant d'opération est estimé à 19 300.00 € HT
- Qu'un subventionnement est possible au titre du domaine :

Domaine potentiel d'intervention	Taux maximum d'aide de l'Agence de l'eau RMC
Travaux visant l'équipement des réseaux	50 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Adopte** le projet de mise en place de vingt pré-localisateurs fixes sur le réseau, évalué à 19 300.00 € HT ;
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau et du département de l'Ardèche pour la réalisation de cette opération.
- **Autorise** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le……..
Transmise en Préfecture le……
Retirée de l'affichage le……

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20201112-2020_129B-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 12 novembre 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 17 - votants : 34 M. Bernard CHAZAUT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le douze novembre à dix-sept heures trente minutes le conseil communautaire, dûment convoqué le cinq novembre s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente ***Titulaires présents :*** ***ARCHAMBAULT Daniel, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, LAVIS Christian, LAURENT Jérôme, MATTEI Martine, PARDIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, SALVI Corinne,*** ***Titulaires présents avec droit de vote : Françoise GONNET TABARDEL (Procuration de C. FAVIER et B. SAUJOT BEDIN) – Patrick GUERIN (Procuration de P. ADRAGNA et A. CHABANIS) – Thérèse GUINAULT (Procuration de E. MARCE et J. BEAU) – Jérôme LAURENT (Procuration de S. TRIOMPHE) – Jean Paul CROIZIER (Procuration de C. VALETTE) – Corinne SALVI (Procuration de C. PELOZUELO) – Daniel ARCHAMBAULT (Procuration de D. DELVAS) – Patrick GARCIA (Procuration de M. LANDRAUD) – Brigitte PUJUGUET (Procuration de J. ORENES LERMA) – Martine MATTEI (Procuration de P SAPHORES et M. RIFFARD VOILQUE) – MP. CHAIX (Procuration de F. LEBRETON)*** ***Absents excusés : ADRAGNA Patrick, BEAU Jacky, CHABANIS Alexandre, DROUARD Michel, FAVIER Christine, MARCE Emilie, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine, DELVAS Daniel, PELOZUELO Christiane, LANDRAUD Maryline, ORENES LERMA José, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe*** **Absents : *RIEU Roland***
Délibération ***N° 2020-129 B***	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Alimentation en eau potable – Mise en place de compteur de sectorisation – Demande de subvention

Vu

- La délibération du Conseil Communautaire en date du 22 novembre 2018 approuvant le schéma directeur d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20201112-2020_129B-DE

Considérant

- Que la Communauté de Communes souhaite favoriser la gestion durable de son service public d'eau potable en engageant une démarche permettant une meilleure connaissance du fonctionnement de son réseau.
- Qu'afin d'équiper son réseau d'équipements intelligents, il est proposé de mettre en place de six compteurs de sectorisation sur le réseau.
- Que le montant d'opération est estimé à 44 407.92 € HT
- Qu'un subventionnement est possible au titre du domaine :

Domaine potentiel d'intervention	Taux maximum d'aide de l'Agence de l'eau RMC
Travaux visant l'équipement des réseaux	50 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Adopte** le projet de mise en place de six compteurs de sectorisation sur le réseau, évalué à 44 407.92 € HT ;
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau et du département de l'Ardèche pour la réalisation de cette opération.
- **Autorise** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....